



*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,  
fière de ses multiples richesses  
où la mer et la terre se marient en offrant  
une qualité de vie exceptionnelle.*

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS DE PUBLICATION

#### **Règlement R-2018-258**

#### **Adoption du règlement R-2018-258 (Règlement concernant l'établissement d'une politique de gestion contractuelle)**

Avis est donné, que le règlement numéro R-2018-258 concernant l'établissement d'une politique de gestion contractuelle, a été adopté le 4 février 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 25 AVRIL 2019

---

---

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 25 avril 2019.

Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier